la cgt Seine et Marne
fapt activités postales & télécoms
POUR LE DROIT À LA COMMUNICATION

HORAIRES ET LIEUX DE TRAVAIL BUREAUX DE POSTE :

ATTENTION, DANGER !

20 janvier 2025

De nouvelles règles de gestion du personnel des chargés de clientèle rentreraient en vigueur en janvier (instructions 2024-80 et 2024-81 et 2025-1) … ce serait une catastrophe : réduction des effectifs, plus d'horaires prévisibles, réorganisations en permanence et plus tous les deux ans !

PLUS D'HORAIRES DE TRAVAIL FIXES ?

Les Directeurs de Secteur (DS) ont déjà un objectif Force de Travail Utilisée (FTU). Il devrait correspondre à leur objectif de forces de travail. Or, cet objectif est inférieur aux moyens nécessaires définis dans le cadre d'organisation du secteur : donc moins de moyens que prévus et nécessaires...

La prise en compte de la FTU pour les DS, permettant d'accompagner la montée en charge de l'utilisation de POP Intelligence Artificielle (toujours écrit par La Poste, avec objectif de supprimer du personnel) ce serait des feuilles de présence établies en s'affranchissant des horaires définis dans les cadres d'organisation des secteurs entérinés en Comité Technique. Cela permettrait de compenser plus facilement les absences, sans ajouter de personnel supplémentaire.

Concrètement, plus de planning sur 3 mois pour les Chargés de Clientèle et adieu les horaires habituels. On leur demandera souvent au dernier moment de changer d'horaires ou de brigade ; plus personne ne saura comment il va travailler les semaines suivantes. On vous laisse imaginer l'impact sur la vie personnelle et familiale...

Les DS et les cadres, RE et REC sont par ailleurs soumis à des pressions inacceptables et sont en difficulté pour assurer le bon fonctionnement des bureaux. La prise en compte de la FTU par les cadres, les contraint à faire comme ils peuvent en menant des pressions sur les personnels, ce qui met tout le monde en difficulté et en souffrance. Il faut au contraire des effectifs suffisants et des horaires de travail fixes et lisibles pour travailler dans de bonnes conditions et assurer une bonne qualité de service.

PLUS DE LIEUX DE TRAVAIL FIXES ?

La Poste tente également, de son propre chef, la mise en place de mesures unilatérales sur la gestion des Chargés de Clientèle pour que ces derniers travaillent sur plusieurs secteurs jusqu'à 20 km sans qu'ils aient leur mot à dire... Pour les CCR, ce serait 60 km. Et ces mesures sont annoncées pour une mise en place fin janvier 2025.

Bref, la stabilité des horaires, des lieux de travail, des trajets pour les Chargés de Clientèle et des moyens humains alloués, risque de voler en éclat en 2025 ! C'est l'arbitraire patronal, et on délègue aux DS et aux cadres le sale boulot. Rappelons que La Poste a cherché à obtenir la signature de certains syndicats, et que ce projet était tellement scandaleux que personne n'a signé, même pas les syndicats « réformistes » (ou plutôt complaisants) !!

Laissons-nous La Poste passer en force ? Comment vont se positionner les élus du CSE ?

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex /Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

VERS UN ARBITRAIRE PATRONAL COMPLET ?

Le délai de prévenance de 7 jours existe encore. Si on vous change vos horaires sans ce délai de 7 jours, vous êtes en droit de refuser. N'hésitez pas à nous appeler en cas de problème.

Pour les CCR, le délai de prévenance doit être « raisonnable ». Donc un manager peut vous prévenir la veille, et dire que c'est un délai raisonnable.

Pour les contractuels, selon leur contrat, La Poste devra leur faire signer un avenant. Attention : ne signez pas tout de suite sous la pression. Vous êtes en droit de demander un délais de réfléxion pour bien le lire et le montrer à un syndicat. Théoriquement, vous pouvez refuser de le signer. Ceux qui ne signeront pas, pourraient être soumis à une forte pression. Encore une fois, n'hésitez pas à nous appeler en cas de problème. Pour les fonctionnaires, il faudra une lettre de mission. Ne bougez pas sans l'avoir, **vous ne seriez pas couverts en cas d'accident**.

La CGT condamne ces mesures qui vont à l'encontre de l'équilibre, déjà bien précaire, entre vie privée et vie professionnelle. Tout cela sans aucun respect de l'avis du CSE et des cadres d'organisation déjà mis en place en Comité Technique ! Mais La Poste, malgré ses déclarations de façade, se fiche de l'avis des syndicats et de la santé des agents, pourtant une obligation légale pour l'employeur, selon le code du travail (article 4121-1). C'est marche ou crève !

Ces mesures doivent être combattues. Mais un agent seul ne peut pas se battre... Pour obtenir un vrai rapport de force, il faut que tous les agents ensemble, décident de refuser ! Nous invitons tous les collègues à en discuter entre eux et à décider des modes d'action. Un refus **collectif** de signer l'avenant peut être envisagé, mais surtout, ne faites rien sans aide, **appelez la CGT,** ne cédez pas à la pression de la hiérarchie ! **Et ne vous mettez pas en danger.**

LE PROBLÈME PRINCIPAL RESTE L'EMPLOI

On sait bien comment ça se passe dans les bureaux. Certains ont 5, voire 7 ou 8 agents absents, congés maladie, TPAS, départs en retraites non remplacés, vacances d'emploi voulues avec objectif de supprimer un bureau... Et nous ne pouvons même plus compter sur les intérimaires, dont La Poste a decidé de se passer pour toujours plus d'économie sur le dos de ses agents !

Cette situation engendre une grande souffrance pour les agents restants. D'où les nombreux congés maladie, un absentéisme qui explose et de très nombreuses démissions. Et La Poste, loin d'en rester là, ajoute à cela l'incertitude de l'emploi du temps et la mobilité forcée. Pourquoi ne pas demander à nos dirigeants de tester eux-même, dans un bureau de poste, leurs orientations stratégiques ?

NOUS EXIGEONS :

- ***Des embauches de titulaires en nombre (CDI Poste) pour combler les manques de personnel. La titularisation des intérimaires et des apprentis en CDI Poste.***
- ***L'abandon de la FTU et le respect des cadres d'organisation.***
- ***La suspension immédiate de l'utilisation de l'intelligence artificielle (POP IA) dans l'élaboration des plannings.***
- ***Un volant de remplacement de 25% dans chaque secteur.***
- ***Des horaires fixes pour tout le monde, avec des plannings prévisionnels à 3 mois.***
- ***Des lieux de travail fixes, dans un seul secteur.***
- ***La re-création d'une brigade de chargés de clientèle remplaçants, avec des horaires fixes, des avantages pécuniaires et une promotion en grade.***